



Prise de décisions par la Commission Scolaires du 24 novembre 2010

Présents

- **Membres de la Commission** : Anne Ruhlmann, Dominique Ruhlmann, Jean-Louis Bourgoïn, Jean-Pierre Vassaux, Hervé Huard
- **Autres** : Yvon Martin en tant qu'arbitre responsable de la compétition

Ordre du jour : **organisation du championnat scolaire phase en individuel**

Suppression du lieu de jeu à Pacé (effectif trop faible)

- l'information sera indiquée sur le site du CDE35 (Anne) et sur le site de Vezin (Jean-Louis)
- les écoles et collèges concernés seront prévenus (école de St Grégoire, collège et école de St Jacques de la Lande par Anne, les autres par Jean-Louis)
- Yvon ira seconder Dominique à Fougères pour l'arbitrage
- Jean-Louis et Hervé seront les organisateurs du lieu de jeu de Rennes

Inscriptions

- Les inscriptions doivent être faites en ligne par l'organisateur au plus tard le lundi 20 h précédant la compétition. Par conséquent les licences doivent être prises quelques jours auparavant pour que les données dans Papi soient à jour.
- Dominique se charge d'envoyer les boules Papi à l'arbitre et organisateur la veille de la compétition au plus tard.
- Si un joueur se présente le jour J sans s'être inscrit, il ne sera accepté qu'à la condition d'avoir le montant de la licence B et de donner les informations nécessaires pour le licencier. Le club concerné devra prendre les licences au plus tard le lendemain.

Matériel

- L'Échiquier du Pays de Liffré demandera au club de Betton de lui prêter toutes ses pendules mécaniques.
- L'Échiquier Vezinois empruntera pendules et jeux auprès du CDE35 et de Guichen.
- Pour chaque tournoi écoles et collèges, le premier recevra une coupe, le 2e une médaille argent, le 3e une médaille bronze et tous les autres une petite médaille.

Arbitrage

- A la fin du tournoi, les établissements qualifiés avec leur nombre d'équipes seront annoncés sous réserve du quota de la salle prévue pour la phase par équipes. La confirmation de ces qualifications sera mise en ligne sur le site du CDE35 et les établissements concernés seront prévenus par mail par Anne.